



**ARRETE MUNICIPAL  
POLICE  
INTERDICTION DE CHASSE  
INTERDICTION DE PECHE**

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Numéro de l'acte  | 2023-824-SPORTQL |
| Nature de l'acte  | Arrêté           |
| Matière de l'acte | 6.1.9.           |

Nous, Benoît ROUSSEL, Maire de la Ville d'Arques,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2
- Le Code de la Route
- Le Code du Sport

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'organisation du SEMI DU HOUBLON, organisé par l'association Nature Sport Audo **le samedi 02 septembre 2023**, il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité des participants et du public sur le site de Malhôte.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : La chasse sera interdite le samedi 02 septembre 2023 de 15h00 à 18h00 sur les étangs de Malhôte

**ARTICLE 2** : La pêche sera interdite sur l'ensemble du site de l'étang de Malhôte, le samedi 02 septembre 2023 de 15h00 à 18h00 pour éviter tout incident lors de la manifestation.

**ARTICLE 3** : Les contrevenants aux présentes dispositions seront poursuivis conformément à la loi.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché en la forme habituelle et sur les lieux faisant l'objet de cette interdiction.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours dans le délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision. »

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, les Services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arques, le 22 août 2023

Benoît ROUSSEL,  
Le Maire de la Ville d'Arques,  
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

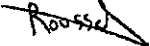
Pour le Maire empêché  
l'Adjoint Délégué

  
Thierry MERCIER

Acte administratif certifié exécutoire  
après publication ou notification

Le 23 AOÛT 2023

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL

